

Date de la séance

Le 30 septembre 2026

Date de convocation

Le 24 septembre 2026

Date de publication

Le 24 septembre 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 27

Procurations 5

Excusé 0

Absent 2

N° 2026-09-99

OBJET :

**Avenant à la
convention
d'attribution du
fonds de concours à
la commune
d'ANDELU pour les
travaux de
ravalement de la
façade de la mairie et
aménagement de ses
abords**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 30 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Jean-Marie ROLLET, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Vincent LAVISSE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Éric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU

Procurations :

Martine LEPAGE a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Nicolas BOURGET a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Sidonie KARM a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Jean-Bernard HETZEL a donné pouvoir à Sandrine HUSER

Absents : Damien GUIBOUT, Thomas BATIGNE

Secrétaire de séance : Magali HANNECART

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L 5216 - 5 - VI du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Gally-Mauldre (CCGM) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 26 juin 2024, portant décision de création d'un fonds de concours en soutien aux investissements des communes membre et adoption d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 26 juin 2024, portant adoption de l'autorisation de programme et des crédits de paiement

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM en date du 12 novembre 2025 portant sur l'accord d'un fonds de concours à la commune d'ANDELU ;
VU la convention d'attribution fonds de concours signée le 9 décembre 2025 avec la commune d'Andelu pour l'opération de ravalement de la façade de la mairie et aménagement de ses abords pour un montant de 98 200 € ;

CONSIDERANT la demande de modification du projet sollicité par la commune d'Andelu,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 24 septembre 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Adriano BALLARIN, Vice-président ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant de modification du projet initial de la commune d'ANDELU.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée.

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
- Document rendu exécutoire le **07/10/26**

